

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

LA SOLIDARITÉ CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Les annonces faites au sujet de la Sécurité Sociale et de la protection sociale démontrent que de nouvelles mesures visant à réduire soit le financement, soit les prestations aux usagers vont être envisagées dans les mois qui viennent.

Le gouvernement persiste dans sa logique d'austérité en s'attaquant frontalement aux droits acquis après la seconde guerre mondiale ; « les jours heureux » sont derrière nous ! Les salarié-es, et plus largement la population, vont encore payer pour la crise dont ils ne sont pas responsables, alors que, parallèlement, les aides publiques accordées aux entreprises ne sont toujours pas remises à plat et évaluées en fonction de leur efficacité économique et sociale.

C'est d'un réel changement de cap à « gauche » dont nous avons besoin, pour mener les politiques qui améliorent les conditions de travail, de rémunération, de santé, de retraite et de vie des salarié-es.

La CGT ne cesse de promouvoir une véritable justice sociale basée sur la solidarité entre les salarié-es, les privés d'emploi et les retraité-es, seul moyen qui garantira à long terme le financement de notre protection sociale.

Comme chaque année, le 1^{er} mai « Fête du travail » est un grand moment de solidarité entre les travailleurs du monde entier pour défendre l'égalité des droits, le choix de la paix et le choix du progrès social.

Plus que jamais, il faut faire de cette journée un grand moment de mobilisation, s'unir, proposer et agir pour faire entendre les revendications des salarié-es.

**Le 1^{er} Mai j'y vais !
On va tous ensemble !**

Numéro

2014/13

Lundi 21 avril 2014



Proximité | Solidarité
Démocratie | Efficacité

Plus d'infos en pages réservées sur
www.sante.cgt.fr

SOMMAIRE

- ✓ Tract d'appel 1^{er} et 15 pour les CHU Page 2
- ✓ Comité de suivi LMD Manipulateurs radio Pages 3-4
- ✓ Tract 15 mai Pages 5-6
- ✓ CCN 66 : La cour de cassation conforte les droits syndicaux Page 7
- ✓ Communiqué de presse : Face à l'austérité confirmée et renforcée... Page 8

N° 2014/13 - lundi 21 avril 2014

Fédération Santé

Action Sociale

263, rue de Paris - case 538

93515 Montreuil cedex

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0707 S 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 55 82 87 74



POUR DÉFENDRE L'HÔPITAL ET SES SALARIÉS

Les secrétaires de 16 des Centres Hospitaliers Universitaires de France ont rencontré les représentants de la Ministre de la Santé le 14 avril.

Étranglement budgétaire, restructurations dues aux déficits, fermetures de lits et de services, suppressions d'emplois, externalisation des services techniques et logistiques, avancement des agents retardé, précarité, détérioration des conditions de travail, remise en cause de la catégorie active... ont été les thèmes abordés.

Points particuliers :

- ▶ le pouvoir donné aux directeurs et aux présidents des CME par la loi « Hôpital Patient Santé Territoire »,
- ▶ le manque de dialogue social,
- ▶ l'impossibilité d'infléchir les décisions dans les instances,
- ▶ les attaques sans précédent contre les militants syndicaux.

Les réorganisations brutales à coup de suppression de droits ainsi que le passage en force du travail en 12 heures ont été relatées au Cabinet. La CGT a exigé une prise de position de la Ministre sur l'organisation du travail en 12 heures; en effet, cette organisation du travail n'est pas sans conséquences sur la santé des salarié-es et des usagers, et nous protestons vivement sur le fait que cette mesure s'étende dans les hôpitaux contre l'avis des représentants des personnels.

Sur « Pénibilité / départ en retraite en catégorie active », la « doctrine CNRACL » qui vise à supprimer cette possibilité à certaines catégories (aides puériculture, buandiers, stérilisation...) doit évoluer; cette question est de la responsabilité du gouvernement.

Les représentants de la Ministre ont déclaré qu'ils entendaient nos témoignages, qu'ils répondront à toutes les questions posées. Mais ils ne nous ont pas véritablement écoutés puisque, sur la question des 12 heures, le cabinet de la Ministre s'en est sorti par une pirouette en créant un groupe de travail sur ce sujet.



Ça ne peut plus durer !

La CGT exige l'annulation de la dette, l'abrogation de la loi HPST, la suppression de la Tarification à l'activité, l'augmentation des salaires, l'arrêt du gel du point d'indice, la titularisation des contractuels, l'embauche de personnels, l'amélioration des conditions de vie et de travail, le respect du statut et du droit à la retraite pour la catégorie active.

La CGT appelle tous les salariés de tous les établissements à se rassembler et à participer à toutes les actions proposées les 1^{er} et 15 mai.

**1^{ER} ET 15 MAI
TOUS ENSEMBLE DANS LA RUE**





COMITÉ DE SUIVI L.M.D.
MANIPULATEURS
D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE

Le grade Licence pour les manips :
RIEN N'EST ENCORE FAIT !

Le comité de suivi LMD des Manipulateurs d'électroradiologie médicale s'est réuni le 28 février 2014 à la Direction Générale de l'Offre de Soins (Ministère). Cela faisait un an qu'il ne s'était pas réuni.

Parmi les présents : la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) ; la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) ; la Conférence des présidents d'université (CPU) ; le représentant des ARS ; l'Inspection de l'Éducation Nationale ; les Syndicats: CFDT - CFE-CGC et l'UFMICT-CGT ; la Fédération Hospitalière de France (FHF) ; ANDEP ; l'AFPPE ; le Comité d'Harmonisation des Instituts de formation et une représentante des élèves MER.

→ **La présentation des indicateurs de gouvernance**, par la DGOS, confirme que seulement **la moitié des instituts de formation** au Diplôme d'état de MER et des lycées amenant au DTS de MER **ont signé une convention avec une université**. Le point de blocage de ces signatures de conventions est surtout financier. L'harmonisation des 2 systèmes de formation et l'orientation vers un diplôme unique peut être un point de déblocage.

→ **Pour valider le niveau grade Licence, il est obligatoire que tous les centres de**



formation aient signé une Convention avec une université.

→ **La mutualisation des moyens humains et matériels est divergente selon les régions**. Il en est de même pour l'investissement des universités. Les Indicateurs de moyens relèvent que seulement 50% des Instituts de formation ont des cours magistraux mutualisés.

Les autres Indicateurs présentent une évolution positive. La plupart des centres de formation ont des lieux de stages, des formateurs référents, des tuteurs de stages désignés.

Les formations au tutorat sont plus importantes dans les IFMEM que dans l'Éducation Nationale. Les étudiants MER ont à leur disposition un livret d'accueil, un outil de traçabilité de leur formation : **le Portfolio**.

Dans plus de 80% des écoles, les universitaires participent et interviennent à l'enseignement.

Les Indicateurs de vie étudiante montrent que la quasi-totalité des étudiants ont une « carte étudiante » mais les modalités d'accès aux services universitaires sont différentes selon les universités.

Cette différence est aussi réelle sur les droits d'entrée.

La vie étudiante est à mettre en lien avec les signatures de conventions entre centre de formation et universités.

👉 La CGT souligne cette inégalité entre les étudiants suivant leur région d'étude.

Le retour de l'enquête « suivi des étudiants », qui a pour objectif une meilleure connaissance des étudiants MER depuis la rentrée 2012, nous annonce :

➡ Un taux d'admission de 1^{ère} en 2^e année de 90 % avec 51% des étudiants qui sont admis en deuxième année avec une dette de crédits d'enseignement (ECTS).

➡ Sur les 10 % non-admis : Il y a eu 6,6 % de redoublement et 3,4 % d'abandon.

👉 La CGT s'interroge sur le devenir :

➡ de ces dettes en troisième année et l'obtention du diplôme de MER !

➡ des élèves/étudiants MER des années précédentes qui ont redoublé en troisième année. Vont-ils intégrer le nouveau cursus ou auront-ils des épreuves adaptées ?

Une mission de l'Inspection Générale des Affaires Sociales et de l'IGAENR a été menée en 2013 sur le diplôme unique de Manipulateur d'électrologie médicale.

Il reste encore beaucoup d'interrogations.

➡ Quel va être le mode de recrutement ? Sur dossier uniquement ou complété par un entretien voire sur concours ?

➡ Quel va être le contrôle médical ? Aptitude à suivre la formation ou aptitude à exercer ?

➡ La validation des trimestres sera-t-elle la même pour les DE et les DTS ?

➡ La composition du jury : parité ; nombre d'universitaires ; nombre d'enseignants ?

La CGT souligne qu'il est nécessaire de réviser les textes juridiques et d'obtenir un accord entre les deux ministères : Santé et Education Nationale.

Un premier calendrier est proposé. Accord sur les modalités d'accès ; travail juridique. Le tout doit être fini pour janvier 2015 pour une validation à la rentrée 2015.

Le Diplôme unique peut être un facteur au déblocage des signatures des conventions.

👉 A ce jour et dans les circonstances actuelles, le grade Licence pour la profession de Manipulateur d'électrologie médicale n'est pas acquis pour la sortie 2015.

Contact : ufmict@sante.cgt.fr



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Entreprise (nom et adresse) :

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufmict@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 57



Pour les salaires, l'emploi,
les missions publiques

CONTRE L'AUSTÉRITÉ !

Toutes et tous en grève et dans les manifestations **le 15 mai**

A l'appel de la quasi totalité des organisations syndicales (CGT, CFDT, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et FA-FPT, rejointe par FO dans un appel convergent) le 15 mai prochain doit constituer un temps fort de mobilisation dans les 3 versants de la Fonction publique.

Les raisons qui motivent cette journée d'action ne manquent pas .

Le discours de politique générale de Manuel VALLS, le 8 avril et son intervention du 16 avril à l'issue du conseil des ministres ne peuvent encore que renforcer nos motivations et notre détermination.

Sur la question des salaires et du pouvoir d'achat

la situation imposée aux agents est catastrophique et absolument sans précédent. Le gel de la valeur du point entamé sous l'ère Sarkozy en 2010 a été maintenu depuis l'élection de François Hollande.

Résultat : les pertes de pouvoir d'achat s'accumulent comme jamais, les qualifications ne sont plus reconnues, les déroulements de carrière sont étriqués et misérables. Un nombre considérable de salariés ne peuvent plus joindre les deux bouts. Et le nouveau Premier ministre vient d'annoncer qu'il entend maintenir le gel du point, sans doute même jusqu'en 2017.

Sur la question de l'emploi

aucun début de réponse n'est apporté au sous-effectif alarmant des hôpitaux publics, bien au contraire. L'étranglement budgétaire dans la Fonction Publique Hospitalière conduit à des plans sociaux par le non renouvellement des contractuels, des départs en retraite ... Des milliers d'emplois sont concernés. Sur le versant de l'État, les secteurs décrétés non prioritaires – de loin les plus nombreux – continuent de subir des suppressions massives et dangereuses. Dans la Fonction publique territoriale, les coupes dans les dotations financières conduisent à un nombre croissant de plans de réduction de l'emploi. Partout, la précarité est malheureusement toujours à l'ordre du jour.

Les amputations budgétaires massives

viennent mettre à mal les moyens de fonctionnement de tous les services. Tout cela conduit à des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

Certes, les discours fleurissent sur l'importance des services publics, de leurs missions. Mais, dans la réalité, non seulement les réformes permettant de rompre avec la politique désastreuse de la droite se font cruellement attendre, mais ceux qui gouvernent depuis le printemps 2012 prennent des décisions qui aggravent encore la situation.

On aurait pu espérer que la débâcle qu'ils viennent de subir aux élections municipales soit un électrochoc salutaire et les conduisent à entendre qu'une toute autre politique – conforme aux souhaits exprimés lors de l'élection présidentielle – doit d'urgence être mise en œuvre.

Eh bien, pas du tout : c'est exactement le contraire qui se produit !

Dans son discours de politique générale le 8 avril et son intervention du 16, le nouveau Premier ministre, Manuel Valls, confirme et amplifie la politique d'austérité menée : validation de l'inacceptable pacte de responsabilité, nouveaux et nombreux cadeaux – sans contrepartie aucune – au patronat, nouvelles attaques contre la protection sociale, gel des retraites et des prestations familiales...

Des amputations budgétaires massives sont mises en avant : 19 milliards pour l'État, 10 milliards pour la protection sociale, 10 milliards sur le versant territorial.

Ces coupes supplémentaires et drastiques ne pourront avoir que des conséquences dramatiques sur le service public et ses agents et, bien entendu, la population. D'ores et déjà, des annonces commencent à tomber qui font froid dans le dos.

Inutile de dire que, dans un tel contexte d'austérité décuplée, le dégel de la valeur du point pour 2014 – et même 2015 – n'est bien sûr pas à l'ordre du jour.

Enfin, cerise sur le gâteau, le Premier ministre annonce la suppression de la moitié des régions à l'horizon 2017 et la suppression des conseils départementaux pour 2021. Sous l'alibi fallacieux du supposé « millefeuille administratif », c'est bien d'une casse en règle de l'organisation démocratique de la République dont il s'agit.

Cette politique libérale renforcée ne peut bénéficier qu'au grand patronat et aux gros actionnaires. Pour l'immense majorité, elle ne peut que conduire droit dans le mur, accroître les inégalités, casser les services publics, augmenter le chômage...

Pourtant, les alternatives existent bel et bien. Répondant aux besoins de justice sociale, de développement humain durable, elles sont possibles et crédibles. Pour cela, il faut notamment s'en prendre aux profits colossaux des grands groupes, aux dividendes vertigineux versés aux plus fortunés, remettre en cause les plus de 200 milliards d'aides diverses versées aux entreprises qui sont la vraie cause des déficits publics et dont l'utilité est nulle....

Redonner du pouvoir d'achat aux salariés par l'augmentation de leur feuille de paie, en plus d'être d'une justice élémentaire, c'est se donner les moyens d'une véritable relance, équilibrée et pérenne. Développer les missions publiques, renforcer les services publics, c'est plus d'équité, de progrès social, de développement humain durable.

Face à la surdité persistante de nos interlocuteurs, l'heure est donc résolument à l'action.

Dans le cadre de la journée unitaire du 15 mai, la CGT appelle les agents de la Fonction publique à se mettre en grève et à participer massivement aux manifestations.

POUR

- ▶ L'augmentation immédiate de la valeur du point
- ▶ La fin des suppressions d'emplois et des créations partout où c'est nécessaire
- ▶ La reconnaissance des qualifications et l'amélioration des déroulements de carrière
- ▶ Des mesures fortes contre la précarité
- ▶ Des moyens pour les services publics et leurs missions

TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION LE 15 MAI !

Montreuil, le 16 avril 2014



CC66 : La Cour de Cassation conforte les droits syndicaux !

L'article 8c de la CC66 relatif aux droits syndicaux, et plus précisément, aux « absences pour raisons syndicales », a fait l'objet, depuis toujours, d'interprétations restrictives de la part de nombre d'employeurs du secteur.



Que dit cet article :

« Exercice d'un mandat syndical électif : autorisations d'absences à concurrence de dix jours ouvrables par an, sur demande écrite présentée, une semaine à l'avance, par leurs organisations syndicales, aux personnels membres des organismes directeurs des syndicats aux niveaux national, régional ou départemental, désignés conformément aux dispositions des statuts de leur organisation et pouvant justifier du mandat dont ils sont investis et pour l'exercice duquel ils sont

Les employeurs et leurs syndicats ont très souvent voulu interpréter l'article de façon restrictive, à savoir prétendre qu'un-e salarié-e ne pouvait être absent-e plus de 10 jours par an, quels que soient la qualité et le nombre de ses mandats (nationaux, régionaux ou départementaux).

La Chambre sociale de la Cour de Cassation, dans un arrêt en date du 10 juillet 2013 (n° de pourvoi 12-14215) venant confirmer l'arrêt de la Cour d'Appel de Douai (16 décembre 2011, affaire AFAPEI/ syndicat CFDT du Pas de Calais) vient contredire cette interprétation et précise les conditions d'octroi de ces dix jours annuels et de mise en œuvre de l'article 8c.



La motivation et la décision qui découlent de cet arrêt sont claires :

« Le crédit de 10 jours est personnel aux titulaires d'un mandat électif dans les conditions fixées par l'article 8c. Cette disposition conventionnelle confère à chaque titulaire de ce mandat syndical un droit à un crédit de dix jours par an et par mandat, auquel l'employeur ne peut s'opposer dès lors que les conditions en étaient remplies... »

Ainsi donc, chaque mandat électif, quel que soit son niveau (national, régional, départemental) ouvre droit au crédit de dix jours par an et par mandat, et ce, sans limitation du nombre de mandats. La Cour de Cassation rejette donc le pourvoi formé par cette association du secteur à l'encontre d'une organisation syndicale sur l'interprétation restrictive de l'octroi de dix jours annuels au total pour l'ensemble des mandats électifs.

Une avancée des plus importantes pour les personnels de cette convention collective relevant des dispositions de l'article 8c et qui vient renforcer de manière significative les droits syndicaux !



FACE À L'AUSTÉRITÉ CONFIRMÉE ET RENFORCÉE PLUS QUE JAMAIS, L'HEURE EST À LA MOBILISATION

A la sortie du Conseil des Ministres de ce jour, Manuel VALLS a fait une communication dans laquelle il a commencé à préciser les contours des 50 milliards de coupes dans les dépenses publiques que le Président et le gouvernement entendent mettre en œuvre.

Contreparties de l'inacceptable pacte de responsabilité, les mesures avancées, si elles se concrétisaient, pèseraient lourdement et gravement sur la Fonction publique et ses agents.

Les moyens du service public, déjà rognés et insuffisants, seraient encore plus gravement amputés, mettant en péril l'exercice même des missions.

Hormis les quelques secteurs décrétés « prioritaires », tous les autres services et établissements subiraient de nouvelles et massives suppressions d'emplois alors qu'un grand nombre d'entre eux sont d'ores et déjà dans un état de sous-effectif inquiétant.

Et il y a le scandale des salaires. Il faut en effet une bonne dose de schizophrénie – ou plus sûrement de duplicité – pour afficher une soit disant volonté de redonner du pouvoir d'achat aux salarié-es et, dans le même temps, en tant que premier employeur de notre pays, annoncer que près de 20 % d'entre eux devront continuer à subir des amputations de leur pouvoir d'achat sans précédent. Car, c'est bien cela que signifie la poursuite du gel de la valeur du point, sans aucune limite fixée. Cette mesure est d'autant plus lourde de conséquences qu'elle va handicaper la consommation et donc l'activité économique et l'emploi dans le secteur privé. Elle constitue enfin un encouragement au patronat à continuer dans la voie de l'austérité salariale.

La CGT condamne ces orientations et s'y opposera par tous les moyens. C'est pourquoi, elle confirme sa volonté de construire le rapport de forces unitaire nécessaire à imposer d'autres choix.

PLUS QUE JAMAIS, ELLE APPELLE À FAIRE DU 15 MAI PROCHAIN UNE PUISSANTE JOURNÉE D'ACTION UNITAIRE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS.

Montreuil, le 16 avril 2014